

PROJET DE COMPTE-RENDU
CSS Fibre Excellence du 18 décembre 2017

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/EXCUSE/ABSENT
collège administration			
Sous-préfecture de Saint-Gaudens	Mme la sous-préfète M. le secrétaire général de la sous-préfecture		Présente Présent
SDIS 31	Thierry SIGWALD Jérôme CHIALVA		Présent Présent
DREAL	Célia DERONZIER Rémy CORTES		Présente Présent
DIRECCTE	Dominique DUCLOS		Présent
DDT	Le directeur		Absent
SIRACED PC	Caroline RAFFALLI Clément ROUSSET		Présente Présent
collège collectivités			
Mairie de Valentine	Francis ZAINA		Présent
Mairie de Saint-Gaudens	Josette CAZES		Présente
Mairie de Miramont-de-Comminges	Claude GAU		Présent
Communauté de communes du Saint-Gaudinois	Alain BARUTAUT		Présent
Conseil régional	La présidente		Absente
Conseil Départemental 31	Frédéric FOURNIER		Présent
collège riverains			
Collectif Environnement Santé	Jean-Louis GOUZENES Michel CABE		Présent Présent
Association Nature Comminges	Joseph-François PELLISSA		Présent
Val de Gascogne	Brigitte LOUBET NOEL		Présente
Réseau Ferré de France	Le directeur		Absent
Société Gascoval	Le directeur		Absent
Société SAS Pujol	Le directeur		Absent
collège exploitants			
Fibre Excellence	Patrick CHIRON Ayaoui KAVEGE Patrick JOLY		Présent Présent Présent
Collège salariés			
Fibre Excellence	Benjamin SOST		Présent
VFLI	Sadeck KIHAL		Présent

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion CSS du 28 novembre 2016
- 2) Bilan de l'exploitant
- 3) Bilan de l'inspection
- 4) Questions diverses

La séance est ouverte à 14 heures 35 sous la présidence de Madame la sous-préfète de Saint-Gaudens.

1) Approbation du compte rendu de la réunion CSS du 28 novembre 2016

M. CHIRON (Fibre Excellence) demande que la date de diffusion de ce compte rendu soit vérifiée.

M. GAU (Mairie de Miramont) signale la présence persistante de dépôts verdâtres sur certaines toitures.

Le compte rendu de la réunion du 28 novembre 2016 est approuvé.

2) Bilan de l'exploitant

Incidents 2017

M. KAVEGE (Fibre Excellence) fait état de trois incidents survenus sur le site en 2017.

Tout d'abord, un wagon transportant du chlorate de sodium a été heurté par un camion. Suite à cet incident, des mesures de prévention ont été prises.

Un incendie s'est, en outre, déclaré dans une armoire de batteries de condensateur. L'intervention des équipes de Fibre Excellence (FE) a cependant permis de contenir ce départ de feu.

Enfin, un autre incendie est survenu au-dessus de la déchiqueteuse. Les pompiers ont alors été appelés à titre de précaution. Aucune anomalie n'a été détectée par le service de maintenance.

Réalisations et échéancier

M. KAVEGE présente les réalisations mises en œuvre suite aux demandes de la DREAL.

La mise à jour quinquennale de l'étude de danger a été réalisée et remise à la DREAL en juillet 2017.

Un bac de thiosulfate de sodium a été mis en place à proximité du stockage du bioxyde de chlore. Il permet de neutraliser chimiquement le bioxyde de chlore en cas d'épandage accidentel. Conformément au PPRT, le poste de dépotage chlorate est, par ailleurs, en cours de transfert dans un bâtiment plus éloigné de la zone de stockage du bioxyde.

Un dispositif de détection d'ouverture des membranes des générateurs a été installé. En cas d'anomalie, il permet de stopper la production du bioxyde de chlore.

Enfin, la mise en conformité des MMRi a été finalisée.

Dossiers environnement 2017/18

M. JOLY (FE) présente les dossiers environnement en cours.

À la demande de la DREAL, FE a réalisé une étude technico-économique pour la mise en œuvre d'un plan de réduction des émissions atmosphériques en cas de pic de pollution de l'air.

Un mur antibruit a été construit devant le broyeur du parc à bois. Il vise à limiter la propagation des nuisances sonores vers Saint-Gaudens. L'étanchéité des bassins de pollution accidentelle a également été renforcée. Une intervention sur les piézomètres est, par ailleurs, prévue pour décembre 2017.

Concernant le mélange de boues, FE a obtenu, en 2017, un arrêté autorisant l'extension de son plan d'épandage sur la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées, à hauteur de 95 000 tonnes.

Sur le plan du traitement des lixiviats, des échanges sont en cours avec le SIVOM. FE souhaite réduire le tonnage de lixiviats pris en charge dans la STEP en provenance du centre d'enfouissement de Pihourc. L'objectif est de limiter son impact en sortie d'usine.

Enfin, FE est engagée dans une démarche de mise aux normes progressive de ses rejets, conformément aux limites du BREF Pâpétier. Concernant les émissions de poussières, les trois électrofiltres de la chaudière à liqueur noire seront remplacés entre 2018 et 2020. De son côté, la mise aux normes des rejets en SO₂ et NO_x est plus complexe compte tenu des spécificités du site, les nouveaux seuils imposés par le BREF étant réduits. Un dossier de demande de dérogation a été déposé à la DREAL.

M. CHIRON (FE) précise que le remplacement des électrofiltres permettra de répondre aussi à la préoccupation de M. GAU concernant les dépôts verdâtres. Elle devrait apporter des améliorations.

M. GAU souligne que les dépôts de poussières sont irréguliers.

M. CHIRON explique que l'irrégularité des dépôts est liée à des dysfonctionnements entraînant des arrêts ponctuels des électrofiltres.

M. JOLY ajoute qu'aucun incident environnement n'est à déclarer en 2017.

Plaintes et autosurveillance des rejets

M. JOLY indique que les plaintes sont en diminution depuis 2013. Elles concernent principalement les odeurs, le bruit et les poussières.

Les résultats issus de l'autosurveillance des rejets atmosphériques et aqueux sont globalement conformes aux normes. Le seul dépassement notoire souligné concerne le SO₂. Le suivi de la qualité de l'air dans l'environnement du site FE, et notamment à Miramont-de-Comminges et St Gaudens n'a toutefois révélé aucun impact sanitaire.

M. GAU souligne que les odeurs sont très irritantes.

M. CHIRON explique que les phénomènes météorologiques influent sur la perception des odeurs. Le seuil de perception olfactif du H₂S reste toutefois faible, et très éloigné des seuils de toxicité.

M. CHIRON précise que la réduction des nuisances olfactives représente une démarche complexe. La présence de particules de soufre reste perceptible même à très petite dose.

M. PELLISSA (Association Nature Comminges) indique que des plaintes liées au bruit persistent.

M. CHIRON rappelle qu'un mur antibruit a été installé. Les mesures réalisées en limite de propriété ont montré que les normes sont respectées.

M. PELLISSA suggère que les prochaines mesures soient réalisées au plus proche du lieu d'habitation des plaignants, notamment sur le Boulevard Mitterrand. Il précise que certaines plaintes ont été déposées de manière anonyme.

M. CHIRON demande si les plaignants souhaitent garder l'anonymat.

M. PELLISSA répond que certains d'entre eux sont prêts à se constituer en collectif pour faire avancer ce dossier.

M. JOLY précise que de nouvelles mesures du bruit sont prévues lors de l'arrêt technique de mars 2018.

3) Bilan de l'inspection

Inspections 2017

Mme DERONZIER (DREAL) présente les conclusions des inspections réalisées sur le site en 2017.

L'inspection du 9 juin 2017 s'est intéressée à l'impact sur les ressources en eau et aux nuisances sonores. Des améliorations ont globalement été apportées à ce niveau. Aucune non-conformité majeure n'a été identifiée. En revanche, 4 non-conformités ont été relevées et 8 observations notifiées.

L'inspection du 30 août 2017 s'est focalisée sur le volet sûreté et sur l'incident survenu sur le wagon de chlorate. Aucune non-conformité majeure n'a été relevée. Une non-conformité a toutefois été identifiée au niveau d'un feu de signalisation. Une réponse reste à produire de la part de l'exploitant.

La dernière inspection, en date du 8 novembre 2017, a porté sur les risques liés au vieillissement des installations, aux MMRi et à l'incendie survenu sur la déchiqueteuse. À la suite d'un arrêté de mise en demeure, les fiches de vie des Mesures de Maîtrise des Risques Instrumentées (MMRi) ont bien été établies, mais il reste des procédures à rédiger. Certains chapitres du Système de Gestion de la Sécurité (SGS) du site doivent également être complétés. Enfin, le respect du principe d'indépendance des MMRi demande à être conforté.

M. KAVEGE précise que, sur le plan des MMRi, la description des procédures relatives aux tests sera formalisée début 2018.

M. CORTES (DREAL) explique que l'indépendance des MMRi est complexe à déterminer sur le plan technique.

M. CORTES considère que la DREAL a été informée tardivement de l'incendie survenu sur le broyeur.

3.2. Suivi administratif

Mme DERONZIER fait le point sur les procédures administratives.

L'arrêté préfectoral autorisant l'extension du plan d'épandage de l'exploitant a été signé en juin 2017 pour les Hautes-Pyrénées et en juillet 2017 pour la Haute-Garonne. Ce plan concerne 131 communes, pour un total de 19 000 hectares épandables.

Dans le cadre de l'application de la directive européenne relative aux émissions industrielles, dite « directive IED », FE a déposé une demande de dérogation relative aux émissions de SO₂ et NO_x. À l'examen du dossier, l'inspection a demandé à l'exploitant d'étayer son argumentaire. Elle a également interrogé celui-ci sur la nécessité d'élargir la dérogation aux rejets de poussières, compte tenu des délais prévus pour le remplacement des électrofiltres. Une réponse doit être apportée par l'exploitant. Cette demande de dérogation fera ensuite l'objet, courant 2018, d'une consultation publique.

Enfin, la notice de réexamen quinquennal de l'étude de dangers a bien été remise en juin 2017. L'instruction est en cours.

4) Questions diverses

M. CABE (Collectif Environnement Santé) s'enquiert de l'objet de l'étude technico-économique réalisée à la demande de la DREAL et évoquée par M. JOLY dans sa présentation.

M. CORTES précise que cette étude vise à identifier les mesures à prendre par l'exploitant en cas de pic de pollution atmosphérique, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de protection de l'atmosphère.

Mme DERONZIER souligne que cette étude n'est pas spécifique à FE. L'objectif est d'intégrer les engagements des différents exploitants sollicités dans des arrêtés préfectoraux spécifiques.

M. JOLY estime discutable de demander à un industriel de réduire sa capacité de production en cas de pic de pollution alors que les nuisances peuvent être d'origine agricole (écobuage) ou automobile. La qualité de l'air étant analysée à l'échelle régionale, les mêmes efforts sont demandés à tous alors que les responsabilités sont différenciées.

M. CORTES précise que le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération Toulousaine intègre des mesures qui concernent autant les automobilistes que les agriculteurs ou les industriels.

M. JOLY souhaite savoir quelle est l'autorité chargée de définir les mesures à respecter par les industriels selon les différents niveaux d'alerte.

M. CORTES répond que le Préfet en a la responsabilité.

Mme. RAFFALLI (SIRACED PC) ajoute que, dans le cas d'une alerte durant plusieurs jours, le principe de persistance de la pollution justifie une gradation des mesures mises en œuvre. Cette gradation sera détaillée dans l'arrêté préfectoral propre à l'exploitant.

M. SIGWALD (SDIS 31) demande que la date du prochain exercice POI / PPI lui soit précisée.

M. KAVEGE répond que le prochain POI aura lieu en décembre 2017. Un exercice PPI est prévu en 2018.

M. BARUTAUT (Communauté de Commune du Saint-Gaudinois) souhaite savoir si les élus sont informés des parcelles concernées par l'extension du plan d'épandage.

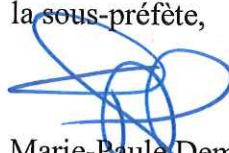
M. CORTES confirme que les communes concernées ont été consultées lors de l'enquête publique.

M. CABE demande si les analyses réalisées au niveau des nappes phréatiques peuvent être communiquées. Il s'enquiert d'éventuelles anomalies.

M. CORTES précise que les analyses peuvent être fournies et qu'aucune anomalie n'a été détectée. Il prend note des coordonnées de M. CABE et M. SENLANNE en vue de la transmission du document.

La séance est levée à 16 heures 15.

Pour le préfet et par délégation,
la sous-préfète,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned above the name Marie-Paule Demiguel.

Marie-Paule Demiguel